

**Grande
Dixence**

61^e Rapport Exercice 2011



61^e rapport

Exercice 2011

www.grande-dixence.ch

Ce rapport est illustré d'images en relation avec la manifestation officielle du 22 septembre 2011, à l'occasion de laquelle le 50^e anniversaire de la pose de la dernière benne de béton a été commémoré et l'exposition historique au barrage inaugurée.





Table des matières

Actionnaires	5
Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2011	6
Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2011	8
Volume des apports journaliers dans le lac des Dix	18
Energie livrée aux actionnaires de Grande Dixence	19
Commentaires sur les comptes annuels	22
Bilan	24
Compte de résultat	26
Tableau de financement	27
Variation des capitaux propres	28
Proposition de répartition du bénéfice	29
Annexe aux comptes	30
Rapport de l'Organe de révision	38
Propositions à l'Assemblée générale	39

The timeline wall is a long, illuminated display with a central axis of years from 1900 to 2000. The years are marked in large black font: 1900, 1910, 1920, 1930, 1940, 1950, 1960, 1970, 1980, 1990, 2000, 2010, 2020. The wall is divided into a grid of cells. Some cells contain historical photographs, while others contain text panels. The text panels are white with black text and some green accents. The photographs are in black and white. The wall is illuminated from above, creating a bright, focused area.

Key text panels include:

- 1900**: A panel with a circular logo and text.
- 1929**: A panel with the text "1929" and a photograph of a building.
- 1929 - 1935**: A panel with the text "LA PREMIERE DIXENCE 1929 - 1935" and a photograph of a building.
- 1947 - 1951**: A panel with the text "CLUBSON 1947 - 1951" and a photograph of a building.
- 1951 - 1961**: A panel with the text "LA GRANDE DIXENCE 1951 - 1961" and a photograph of a building.
- 1980**: A panel with the text "CLUBSON 1980" and a photograph of a building.



Actionnaires

L'énergie produite par Grande Dixence SA est livrée dans sa totalité aux quatre sociétés partenaires qui sont les seuls actionnaires, soit:

ALPIQ SUISSE SA, LAUSANNE

(60% du capital-actions)

Le capital-actions de Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en main de Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (31,38%), EDFAI (25%), EBM (13,63%), EBL (7,12%), le Canton de Soleure (5,6%), EnBW (2,3%), AIL (2,12%), IBAarau (2%), WWZ (0,91%) et des particuliers pour 9,94%.

AXPO AG, BADEN

(13 1/3% du capital-actions)

Le capital-actions de AXPO AG se trouve entièrement en main d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons ou services électriques cantonaux de Zurich, Argovie, Saint-Gall et Appenzell, Thurgovie, Schaffhouse, Glaris et Zoug.

BKW FMB PARTICIPATIONS SA, BERNE

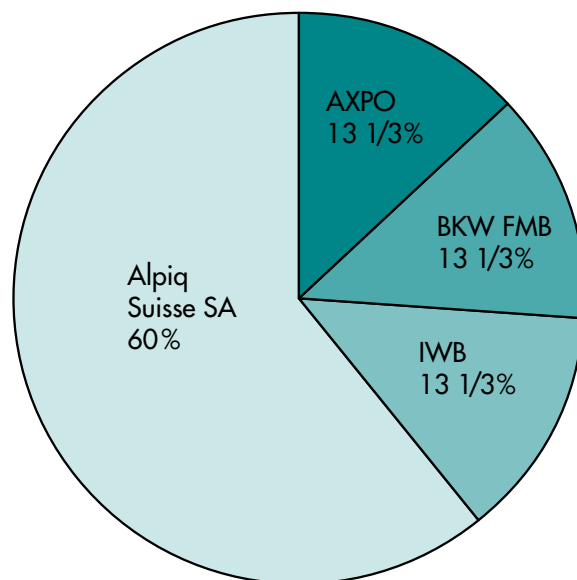
(13 1/3% du capital-actions)

Le capital-actions de BKW FMB Participations SA se trouve entièrement en mains de BKW FMB Energie AG.

IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL, BÂLE

(13 1/3% du capital-actions) *

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le Canton de Bâle-Ville.



Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau, thermique classique et nucléaire).

La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays.



Administration de Grande Dixence SA

au 31 décembre 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Entrée en fonction	Echéance du mandat lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice
* SCHWEICKARDT Hans E.	Président, Président d'Alpiq Holding SA, Neerach	2003	2012
* ROHRBACH Kurt	Vice-président, Président de la direction de BKW FMB Energie SA, Büren a.d.A.	2001	2011
* AEBERHARD Joerg	Chef Unité production hydraulique Alpiq Suisse SA, Olten	2009	2012
BRUTSCHIN Christoph	Conseiller d'Etat du Canton de Bâle-Ville, Bâle	2009	2011
KILCHENMANN Fritz	Ancien Président de BKW FMB Energie SA, Münsingen	1995	2012
LEONARDI Giovanni	Ancien Directeur général Alpiq Holding SA, Ancien Président d'Alpiq Suisse SA, Bodio	2009	2012
MARILLER Patrick	Head of Corporate Controlling & Planning Alpiq Management AG, St-Saphorin-sur-Morges	2009	2012
* MATHIS Rolf W.	Membre de la Direction d'AXPO AG, Niedergösgen	2003	2011
MOUCHET Daniel	Président des Services Industriels de Genève, administrateur d'Alpiq Holding SA, administrateur d'EOS Holding, Veyrier	2003	2012
* MUSTAKI Guy	Président de Romande Energie Holding SA, administrateur d'Alpiq Holding SA, Président d'EOS Holding, Pully	2007	2012
PIDOUX Jean-Yves	Conseiller municipal de la Ville de Lausanne, Directeur des Services Industriels de Lausanne, administrateur d'Alpiq Holding SA, administrateur d'EOS Holding, Lausanne	2007	2012



22 septembre 2011 : allocution de M. Kronig, Directeur de Grande Dixence SA

PRALONG Jean	Ancien Président de FMV SA, administrateur d'EOS Holding, St-Martin	2003	2012
* THIEL David	Président de la direction des Services Industriels de Bâle, Bâle	2008	2011
* WIDER Michael	Directeur Energie Suisse Alpiq Holding SA, Guin	2007	2012
ZEHNDER Hans-Peter	Leiter Asset Management, division Energie hydraulique, AXPO AG, Baden	2011	2011

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS

FOURNIER Jean-René	Conseiller aux Etats, Sion
DIRREN Herbert	Ancien Conseiller national, Agarn

DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES

METRAILLER Damien	Président de la Commune d'Evolène, Evolène
LAUBER Daniel	Ancien Conseiller aux Etats, Zermatt

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

RUDAZ Eric, Vex

ORGANE DE RÉVISION

ERNST & YOUNG SA, Lausanne
Selon art. 727 et ss CO

DIRECTEUR

SCHAEER Pierre, Conthey (jusqu'au 30 juin 2011)
KRONIG Amédée, Zermatt (depuis le 1^{er} juillet 2011)

GESTION DE L'ACTIF

Alpiq Suisse SA, Lausanne

* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.



Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2011

1^{er} janvier - 31 décembre

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Lors de l'assemblée générale du 10 juin 2011, M. Raoul ALBRECHT a renoncé à son mandat au sein du Conseil d'administration de notre société.

M. ALBRECHT, Leiter Asset Management à la division Energie hydraulique auprès d'AXPO AG, représentant l'actionnaire AXPO AG, est entré au Conseil d'administration en 2007.

Au cours de son mandat, M. Albrecht a toujours montré un intérêt constant aux activités de notre société, a fait preuve d'assiduité et a toujours pris une part très active à l'examen des divers problèmes posés à l'entreprise. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour sa contribution à la bonne marche de notre société et pour ses conseils avisés.

L'assemblée générale du 10 juin 2011 a désigné un nouvel administrateur en la personne de M. Hans-Peter ZEHNDER, Leiter Asset Management à la division Energie hydraulique auprès d'AXPO AG.

Lors de cette assemblée, aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à échéance.

DIRECTION

L'exercice sous revue a été marqué par la décision de M. Pierre SCHAER de faire valoir son droit à la retraite anticipée.

Durant les 31 années de service, dont 8 en qualité de directeur, M. Schaer a témoigné un attachement profond à notre Société. Alliant les compétences administratives et une profonde connaissance de l'aménagement à une distinction et à une civilité empreinte d'humanité, M. Schaer a, par sa fermeté courtoise, su maintenir un climat de travail propice et promouvoir à tous égards une excellente image de notre Société.

Notre vive reconnaissance lui est acquise pour tout ce qu'il a entrepris et réalisé. C'est dans ces sentiments que nous exprimons à M. Pierre Schaer nos vœux de longue et heureuse retraite.

Pour lui succéder, le Conseil d'administration a fait appel à M. Amédée KRONIG, ingénieur ETS, qui exerce ses fonctions depuis le 1^{er} juillet 2011.

GRANDE DIXENCE SA: UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

Rapidement mobilisable, la production des centrales hydro-électriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la remise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les énergies renouvelables – notamment l'énergie hydraulique – ont reçu un important appui politique. Dans le sillage du projet de sortie du nucléaire prévue par la Suisse, le rôle de la production hydraulique est de nouveau fortement consolidé. D'une part, il est prévu d'augmenter la part de l'énergie hydraulique dans l'approvisionnement électrique futur de la Suisse et d'autre part, au vu du développement massif des énergies renouvelables, les centrales de pompage-turbinage restent incontournables afin de garantir la capacité de réserve et de stabilité des réseaux électriques.

Dans l'intérêt de la sécurité d'approvisionnement, il convient de présent d'améliorer les conditions de base de cette énergie clef. Les actionnaires de Grande Dixence SA participent au débat tant sur le plan technique que politique.

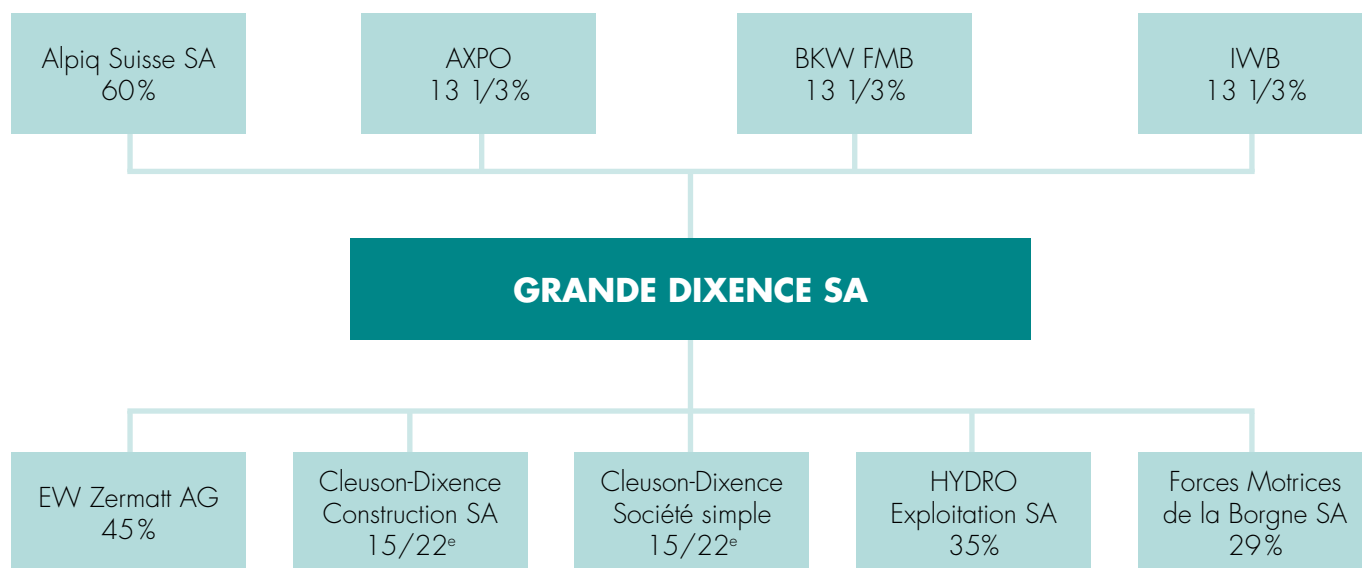
LE MAILLAGE DU RÉSEAU NATIONAL THT: UNE NÉCESSITÉ POUR GRANDE DIXENCE

Pour assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité des ménages et des industries de Suisse romande, il est nécessaire de renforcer le réseau de lignes à très haute tension (THT).



Pavillon historique: circuit didactique

ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA



Alors que les conditions de production et de consommation ont profondément changé au cours des vingt dernières années, le réseau suisse a peu évolué. Aujourd'hui, il atteint régulièrement les limites de ses capacités, notamment durant les nuits d'hiver où les importations augmentent et pendant les jours d'été où les exportations s'accroissent. Par ailleurs, en raison de son isolement par rapport au réseau national, le réseau romand ne répond plus aux normes européennes qui imposent de disposer de réserves suffisantes pour supporter sans dommage l'indisponibilité momentanée d'une ligne ou d'un autre élément du réseau.

Actuellement, le projet le plus important en matière de lignes à haute tension est la réalisation du tronçon 380 kV entre Chamoson et Chippis, long de près de 28 km. En juillet 2010, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a donné son feu vert pour la réalisation aérienne de la ligne 380 kV Chamoson-Chippis apte à combler une lacune existante depuis de nombreuses années dans le réseau à très haute tension et apte à permettre de

transporter la production d'électricité supplémentaire générée par les nouvelles centrales valaisannes.

Des recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif fédéral contre l'autorisation de l'OFEN. Les opposants au projet exigent que la ligne soit partiellement voire entièrement enterrée, ce qui augmenterait considérablement la complexité technique de ce projet. Le Canton du Valais a commandé une étude pour comparer les deux variantes. Le Tribunal administratif fédéral s'est rendu sur place, en présence des promoteurs et des opposants au projet, et vient d'achever l'étude sur la situation. La décision finale est attendue au printemps 2012.

Pour Grande Dixence S.A., la ligne haute tension 380 kV Chamoson-Chippis s'avère indispensable pour l'évacuation de l'énergie produite. Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays, il est nécessaire de réaliser ce tronçon dans le meilleur délai.



En l'état, force est de constater que seule une construction aérienne, rapide d'exécution, raisonnable du point de vue du coût et techniquement fiable, est apte à combler cet élément manquant du maillage du réseau national THT.

RÉTRIBUTION DE L'UTILISATION DU RÉSEAU

L'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl) a été révisée en date du 12 décembre 2008 et fixe entre autres la rétribution de l'utilisation du réseau et des services-systèmes. En janvier 2009, l'EiCom a émis une directive concernant le calcul de cette nouvelle rémunération, à savoir une taxe à charge du gestionnaire de réseau et des consommateurs finaux et une taxe à charge des producteurs d'énergie électrique disposant d'une puissance égale ou supérieure à 50 MW. Ces taxes servent à couvrir les coûts des services-systèmes, plus concrètement les prestations nécessaires à une exploitation sûre des réseaux.

En mars 2009, l'EiCom a pris une décision définitive qui confirme l'application des taxes susmentionnées.

Grande Dixence SA, estimant d'une part que la décision de l'EiCom ne prend pas en considération l'énergie utilisée par les usines de production ou de pompage pour leurs propres besoins et d'autre part que la limite de 50 MW mentionnée ci-avant est fixée de façon arbitraire et ne correspond à aucune réalité physique en lien avec les besoins en services-systèmes nécessaires à la gestion du réseau, a recouru contre cette décision.

En juillet 2010, le Tribunal administratif fédéral a rendu un arrêt contre la décision de l'EiCom, levant la crainte des sociétés de production de devoir supporter des charges supplémentaires et supprimant ainsi les désavantages en matière de concurrence.

Les sociétés ayant déposé un recours contre la décision de l'EiCom, dont Grande Dixence SA, devraient se voir rembourser les coûts engendrés en 2009 et 2010.

En l'état, Swissgrid a remboursé à GD les coûts engendrés en 2009.

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEAUX)

La loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80, al. 1 et 2).

Dans cette perspective, les administrations cantonales ont été appelées à dresser l'inventaire des prélèvements d'eau actuels et à analyser les possibilités d'assainissement des cours d'eau concernés par des captages. Ces analyses ont également concerné les purges et les vidanges des installations hydroélectriques. La sécurité liée aux diverses opérations effectuées par les sociétés hydroélectriques a été incluse dans les réflexions globales relatives à ce dossier.

Pour ces travaux, le territoire valaisan a été divisé en six bassins versants.

Grande Dixence SA est concernée par les bassins versants n° 2 (Borgne et Dixence), n° 3 (Mattertal) et n° 6 (Fara).

En décembre 2009, l'Etat du Valais a demandé à Grande Dixence SA de planifier et de coordonner diverses mesures d'assainissement concernant les bassins versants de la Borgne et du Mattertal, même si ces mesures concernent des communautés publiques ou des tiers.

Dans ces circonstances, Grande Dixence SA émet quelques réserves d'une part quant à la difficulté pour elle d'intervenir pour des travaux à exécuter par des tiers et d'autre part quant aux dangers engendrés par des crues artificielles demandées par les experts.

A la fin de l'année 2011, Grande Dixence S.A. a remis aux services de l'Etat du Valais deux rapports de faisabilité de planification et de coordination des mesures d'assainissement, un relatif aux bassins versants de la Vispa, l'autre relatif aux bassins versants des Borgne.

A noter que le Conseil fédéral a fixé à 2012 le délai d'application des dispositions ressortant de l'art. 80 LEaux.



GRANDE DIXENCE SA: FAITS MARQUANTS 2011

Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA en 2011 sont les suivants :

- le fonctionnement sans incident notoire de ses installations de pompage et de turbinage;
- des apports en eau supérieurs de 12% par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de l'aménagement;
- du 14 mars au 28 août, la mise hors service totale de l'aménagement de GD afin de procéder à certains travaux de réfection de la protection anticorrosion intérieure des conduites et puits blindés;
- en mars, la création d'une brèche dans le parement du barrage de la 1^{re} Dixence;
- la poursuite de la réalisation du renouvellement du contrôle-commande de l'usine de pompage d'Arolla;
- le début de la phase de réalisation du projet de réhabilitation des 6 groupes de production de Nendaz;
- la poursuite d'une importante opération de réhabilitation de trois groupes de production à Fionnay.

PROJET DE POMPAGE DES EAUX DU RHÔNE DANS LE LAC DES DIX

Certains constats – tant au niveau des changements climatiques, de la demande croissante de l'énergie, plus particulièrement de l'énergie de puissance, de la sous-utilisation des capacités de production existantes, de la nécessité de disposer d'outils d'appoint pour régler la tension fluctuante du réseau et de la résolution de la problématique liée au marnage – ont incité les Autorités administratives de Grande Dixence SA à engager une étude de faisabilité d'un projet consistant en la mise en place d'une installation de pompage des eaux de la plaine du Rhône jusque dans le lac des Dix.

L'étude de faisabilité de ce projet (baptisé RhôDix) se poursuit.

PROJET DE TURBINAGE DES EAUX DE LA VISPA

En 1976, les communes de Randa et de Saint-Nicolas ont octroyé des concessions à Grande Dixence SA dans le but de réa-

liser un projet de turbinage des eaux entre Randa et Mattsand, dans le Mattertal. En 1991, à la suite de l'éboulement de la paroi rocheuse en aval du village de Randa, la procédure de demande d'autorisation de construire a été suspendue dans l'attente de l'adaptation du projet à la nouvelle configuration sur le terrain.

Le délai de commencement des travaux de réalisation de ce projet, dénommé « Randa-Mattsand », est fixé à décembre 2016.

Au stade actuel de l'avancement de l'étude, la faisabilité technique du projet définitif est confirmée.

Les communes concédantes de Randa et de Saint-Nicolas ayant manifesté leur intérêt quant à prendre une participation au capital-actions de la future société, des négociations avec celles-ci sont en cours.

RETOUR DE CONCESSIONS: UN AVENIR INCERTAIN

En Valais, des spécialistes ont élaboré une stratégie cantonale pour l'énergie hydraulique qui vise principalement à réglementer les retours de concessions après leur échéance. L'objectif de la stratégie est de créer un maximum de valeur ajoutée avec l'électricité produite dans le canton. Ainsi, pour une prochaine période de concession, la structure des partenariats pourrait connaître d'importants changements.

Les actionnaires de Grande Dixence SA suivent les stratégies énergétiques des cantons alpins avec grand intérêt et proposeront des mesures afin de se positionner comme partenaires énergétiques pour l'avenir.

EXPLOITATION

La saison hivernale 2010/2011 a enregistré des températures supérieures à la moyenne multiannuelle. Les précipitations ayant été très inférieures à la moyenne, de l'ordre de 80%, l'enneigement sur la totalité des bassins versants de Grande Dixence SA a été plus faible que la moyenne. Dans l'ensemble, l'hiver 2010/2011 peut être qualifié de sec.

Le printemps 2011 a été marqué par une quasi absence de

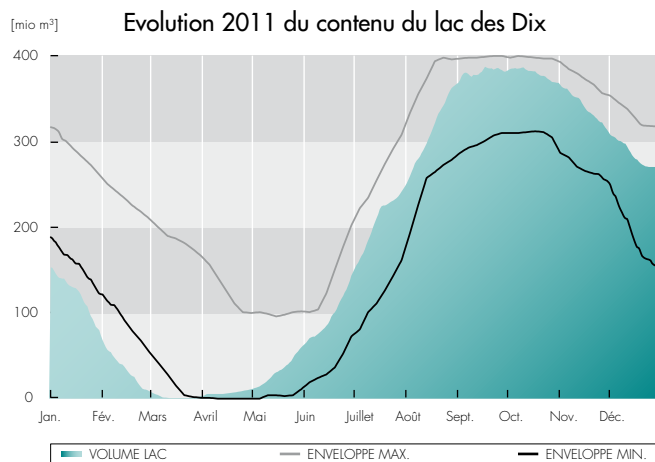


précipitations. Sur les trois points de mesure de GD, les hauteurs de neige relevées le 30 mars 2011 se situent à un niveau inférieur, de l'ordre de 40%, à la moyenne des hauteurs relevées à la même date durant les dix dernières années.

La moyenne des températures enregistrées en été 2011 a été de 2,1 °C plus élevée et celle des précipitations égale aux valeurs enregistrées durant les dix dernières années.

Pour sa part, l'automne s'est distingué par un mois de novembre particulièrement chaud et sec.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, 504,4 millions de m³ d'eau ont été amenés dans le lac des Dix, dont 304,5 millions de m³ par pompage. Les apports de l'ensemble de l'année 2011 sont de plus de 12% supérieurs à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de Grande Dixence SA en 1966.



La production 2011 de GD s'élève à 1792 GWh (dont 1166 GWh en hiver, du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre), représentant 91% de la moyenne multiannuelle.

Pour mémoire, en 2003, la production de GD avait atteint un record avec 2877 GWh.

A noter que durant la période sous revue, 164 GWh ont été produits dans les usines de Fionnay, de Nendaz et de Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière.

Enfin, la production totale de l'usine de Bieudron s'est élevée à 1620 GWh.

Durant l'année 2011, les actionnaires ont fourni 396 GWh d'énergie de pompage.

L'exploitation des aménagements s'est déroulée dans de très bonnes conditions et sans incident notable.

Du 6 au 26 mars 2011, les travaux de création de la brèche dans le parement amont du barrage de la 1^{re} Dixence, travaux prévus afin d'éviter l'élévation du niveau d'ensablement derrière le barrage de la Grande Dixence, ont été réalisés.

Du 14 mars au 28 août 2011, l'aménagement de GD a été mis totalement hors service. A cette occasion, la 1^{re} étape des travaux de réfection de la protection anticorrosion de la chute Barrage GD – Fionnay – Nendaz a été réalisée. Les travaux ont plus particulièrement porté sur la réfection du puits de Louvie, de la conduite de Condémines, du puits de Fey et du répartiteur de l'usine de production de Nendaz.

A l'usine de pompage d'Arolla (Val d'Hérens), le programme de renouvellement des installations de contrôle-commande s'est poursuivi.

A l'usine de production de Fionnay, les travaux de réhabilitation des groupes de production se sont poursuivis.

A l'usine de production de Nendaz, le programme de réhabilitation des six groupes a débuté. Dans ce cadre, le contrôle-commande des services généraux a été renouvelé.

A Sion, l'assainissement des bâtiments administratifs fait l'objet d'une étude.



HYDRO EXPLOITATION SA

Dès 2004, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA a été confié à HYDRO Exploitation SA, société dont GD détient 35% du capital-actions.

En 2011, HYDRO a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 118,3 millions, dont CHF 66,2 millions sous forme de prestations.

Le développement d'HYDRO s'est poursuivi par l'intégration de nouvelles activités et de nouvelles compétences.

Durant l'année 2011, les activités d'HYDRO ont été marquées par l'extension de la gamme de produits, par la mise en œuvre d'un système intégré pour l'exploitation d'aménagements électriques dénommé EXOS (Exploitation Operating System), par l'extension de l'atelier centralisé de Martigny ainsi que par l'engagement de ressources importantes nécessitées par la gestion de projets d'envergure pour le compte de ses actionnaires-clients et de sociétés tierces.

Carte de visite d'HYDRO Exploitation SA

- Société fondée le 25 juin 2002 par Grande Dixence SA et FMV SA à Sion, et EOS Holding à Lausanne
- En 2007, Romande Energie Holding SA, à Morges, a rejoint les trois sociétés fondatrices
- en 2011, Forces Motrices de la Gougra SA, à Sierre, a rejoint les trois sociétés fondatrices et Romande Energie Holding SA
- Buts: prestations de services d'exploitation et de gestion administrative pour les aménagements de la production d'énergie et pour toutes activités convergentes
- Capital-actions: CHF 13 millions
- 510 employés au 31.12.2011
- Exploitation:
 - 100 groupes de production sur 36 sites
 - 38 groupes de pompage sur 10 sites
 - 3270 MW de puissance installée pour la production
 - 462 MW de puissance installée pour le pompage

ELEKTRIZITÄTSWERK ZERMATT AG (EWZ)

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45% de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

En 2011, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 17,3 millions et a dégagé un cash-flow de l'ordre de CHF 5 millions pour un bénéfice net de CHF 1,5 million.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.

AMÉNAGEMENT DE BRAMOIS: NOUVELLE CONCESSION

En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

En août 2006, la société Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29% au capital-actions de FMdB.

En mai 2010, le Conseil d'Etat valaisan a approuvé l'octroi d'une nouvelle concession à FMdB pour l'utilisation de la Borgne et de la Dixence inférieures.

Au début de l'été 2010, le WWF Suisse a déposé un recours de droit administratif auprès du Tribunal cantonal valaisan contre cette décision d'approbation du Conseil d'Etat.

Le Tribunal cantonal ayant rejeté son intervention, le WWF Suisse a déposé en février 2011 un recours en matière de droit public auprès du Tribunal fédéral.

La décision de cette instance n'est pas encore tombée.

ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE CLEUSON-DIXENCE SIGNÉES EN 1987

Dans la deuxième partie des années 1980, parallèlement à l'étude du projet Cleuson-Dixence, des discussions ont été entreprises avec l'Etat du Valais et les communes concédantes de Grande Dixence SA et d'Energie Ouest Suisse afin de trouver des réponses aux questions administratives et juridiques soulevées par ce projet.

Suite à ces discussions, des conventions ont été signées en 1987 entre d'une part les communautés publiques (Etat du Valais et communes concédantes) et d'autre part Grande Dixence SA et Energie Ouest Suisse, sociétés propriétaires de Cleuson-Dixence.

Divers événements liés à ce projet n'ont pas permis la mise en œuvre de certaines clauses des conventions précitées.

En conséquence, en 2007, afin d'entreprendre les démarches utiles à l'actualisation des conventions de 1987, un Groupe de travail composé de représentants des deux sociétés propriétaires de l'aménagement Cleuson-Dixence, de l'Etat du Valais et des communes concédantes, a été constitué. Sa mission consiste à finaliser l'actualisation des conventions signées en 1987.

Les pourparlers se sont poursuivis en 2011.

FISCALITÉ

Les discussions entre les propriétaires des aménagements hydro-électriques situés en Valais et le Service cantonal des contributions (SCC) ont permis de définir une nouvelle méthode de calcul de l'impôt sur le bénéfice des sociétés hydroélectriques de partenaires.

La nouvelle méthode de calcul, basée sur le prix du marché de l'électricité et sur le profil de production de chaque aménagement, est valable pour les années fiscales 2006, 2007 et 2008.

Les discussions se poursuivent entre les parties concernées afin de rechercher une méthode de calcul pour les années fiscales 2009 et suivantes.

SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

■ Information au public

Chaque année, Grande Dixence SA renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques.

Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de Grande Dixence SA, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, à l'initiative de l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique (AVPEE) et en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radio-phonique et de presse, afin de mettre en garde les touristes et les usagers des cours d'eau sur les risques encourus, a été renouvelé en 2011.

■ Actions particulières sur le terrain

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par Grande Dixence SA en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2011.

Ainsi, des équipes d'étudiants ont sillonné le Mattertal et le Val d'Hérens en distribuant des messages d'information. A cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau.



22 septembre 2011 couronnement du barrage GD: concert de Nicolas Fraissinet

ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2011

■ Politique environnementale

Consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à :

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purges, etc.) et à prévenir toute pollution;
- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux;
- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par les installations;
- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier;
- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'action.

■ Purges

Chaque année, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle doivent être purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées aux autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Le bassin de compensation de Z'Mutt (Mattertal) a été purgé à la fin du mois de juillet 2011 et celui de Ferpècle (Hérens) au début du mois d'août. Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement, Grande Dixence SA applique strictement les procédures de purge basées sur les exigences légales cantonales.

A quelques exceptions près liées à une situation météorologique

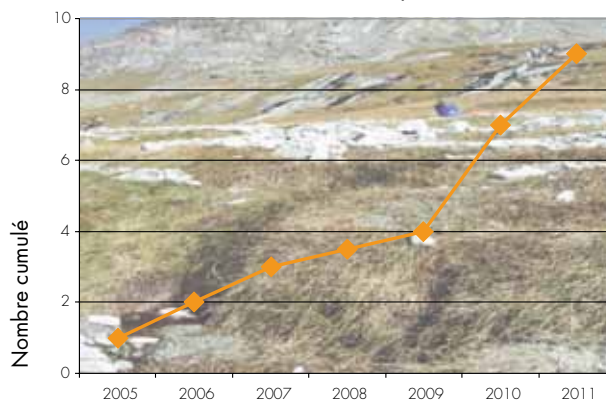
défavorable, les mesures effectuées à différents points en aval des bassins ont confirmé que les valeurs limites fixées par la loi ont été respectées lors de ces opérations de purge.

■ Assainissement paysager

Grande Dixence SA a planifié un important projet d'assainissement des places de chantier datant de la période de construction de l'aménagement. Il s'agit d'excaver, de démolir et d'évacuer les parties métalliques et en béton qui apparaissent sur les anciens sites de dix-neuf chantiers.

En 2011, ces travaux d'assainissement ont concerné deux anciennes places de chantier dans le Mattertal.

Assainissement des anciennes places de chantier



■ Concept énergétique des bâtiments

Afin d'améliorer la performance environnementale de Grande Dixence SA, un projet d'optimisation énergétique des bâtiments a été mis en place. Il vise entre autres à améliorer l'isolation thermique et le rendement des installations de chauffage.

En 2011, les deux chaudières à mazout de l'usine de pompage d'Arolla ont été remplacées par deux chaudières à pellets.

Le Pavillon d'exposition de Bieudron a été certifié conforme aux standards MINERGIE.



■ Certification / Audit de surveillance

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA est certifié ISO 14001 depuis 2001. Il permet à l'entreprise:

- d'identifier et de gérer les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés;
- d'analyser et de gérer la législation environnementale;
- de suivre dans le temps les résultats environnementaux;
- d'améliorer en continu les performances environnementales;
- de communiquer à l'interne et à l'externe le concept environnemental;
- de maîtriser les cas d'urgence et de gérer les risques environnementaux.

Afin de contrôler l'application du système de management environnemental, un audit de surveillance a eu lieu en 2011 au barrage de la Grande Dixence. A cette occasion, les experts externes ont constaté que les prestations de Grande Dixence SA répondaient aux exigences de la norme ISO 14'001.

■ Labels et certificats

Le tableau ci-après présente les labels et les certificats décernés actuellement à Grande Dixence SA:

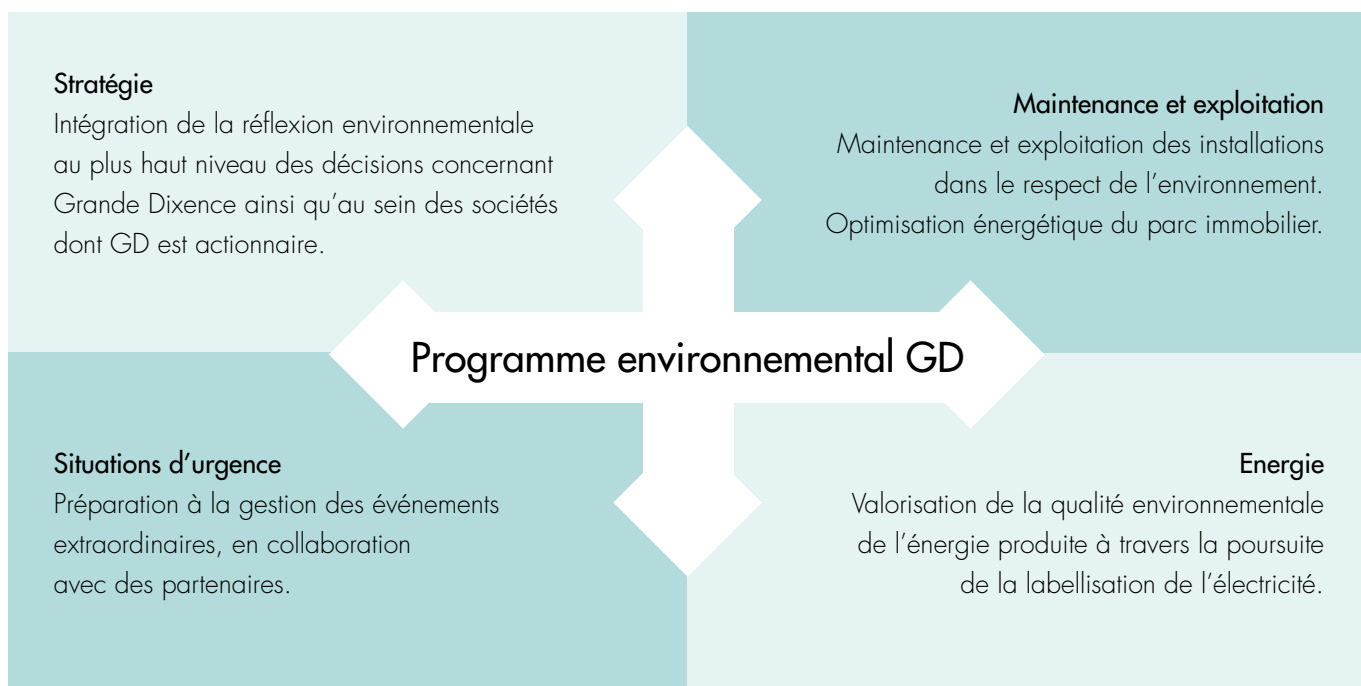
	TÜV SUED Erzeugung EE	NATUREMADE BASIC	ISO 14001
Labels et certificats			
Objets certifiés	Production des usines de Fionnay et de Nendaz	Production de l'usine de Fionnay	Système de management environnemental de Grande Dixence SA
Reconnaissance	Europe	Suisse (extension vers l'Europe en cours)	Monde
Validité	1 an	5 ans, avec chaque année un audit de contrôle	3 ans, avec chaque année un audit de contrôle



Septembre 2011 : l'histoire de la construction du barrage suscite de l'intérêt: échanges entre les générations

■ Programme d'action

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit:



CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson-Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

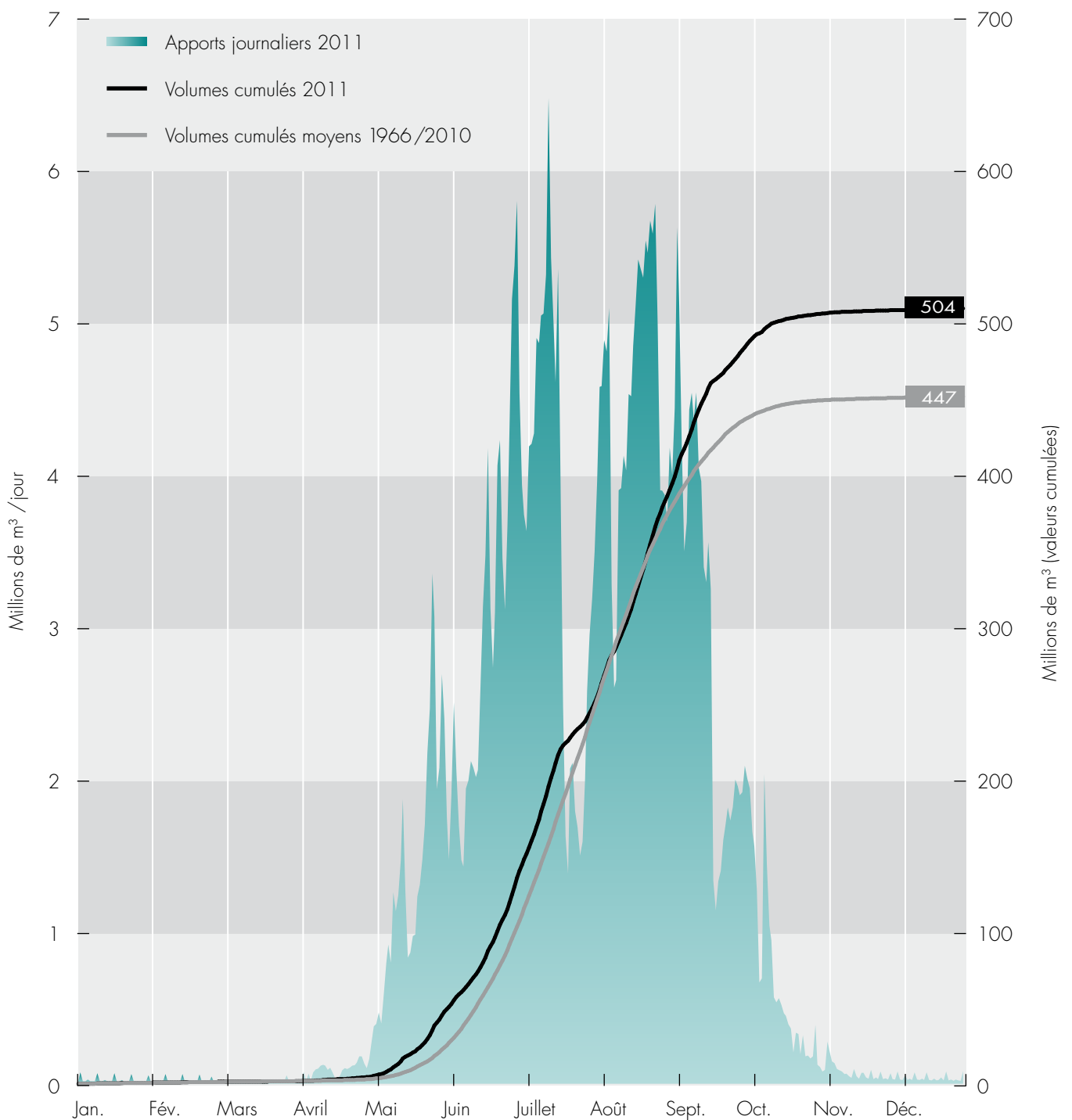
Avec une puissance de 1269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson-Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente 40% de la puissance installée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2011 de Cleuson-Dixence s'élève à 1620 GWh.



Volume des apports journaliers dans le lac des Dix





Energie livrée aux actionnaires de Grande Dixence

Production mensuelle

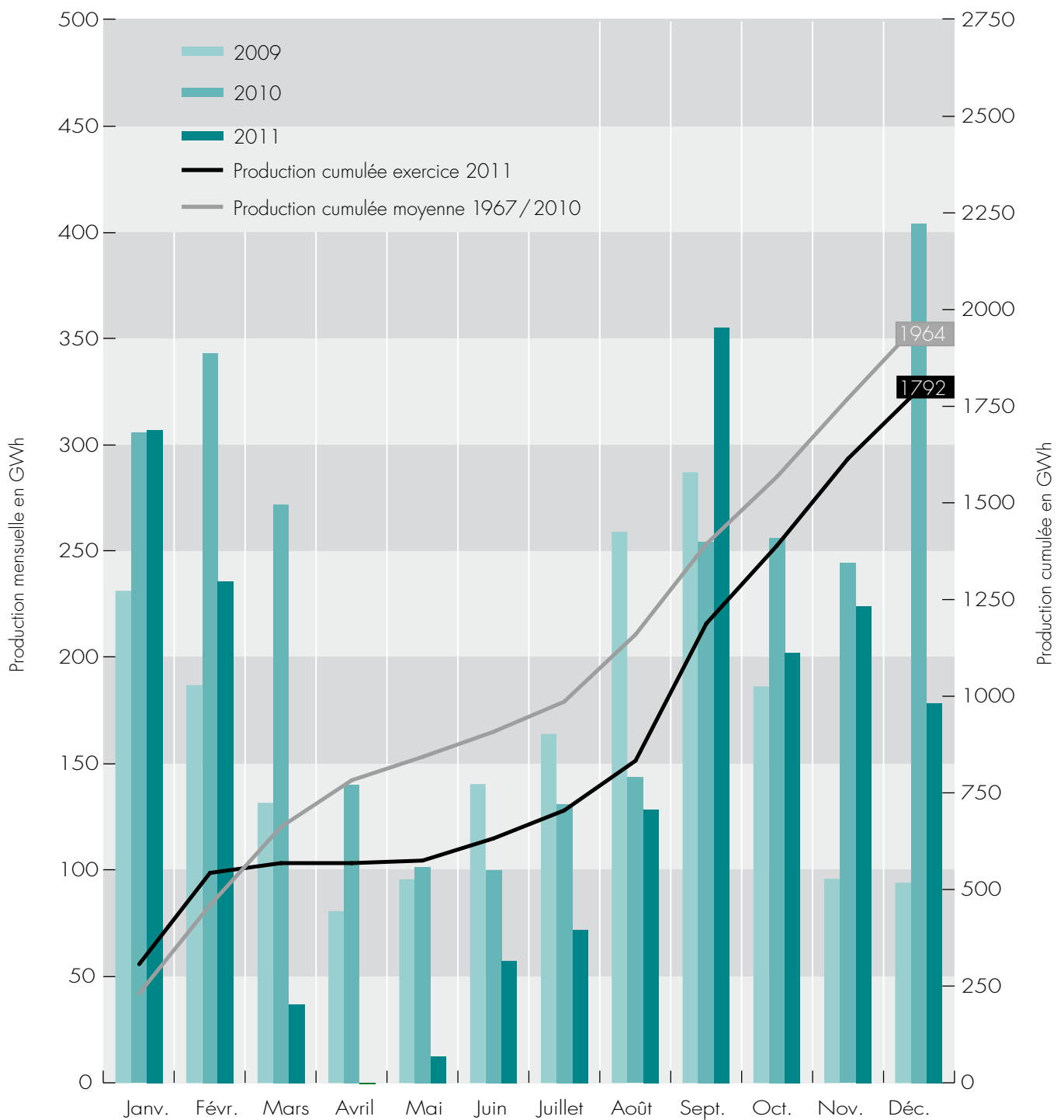
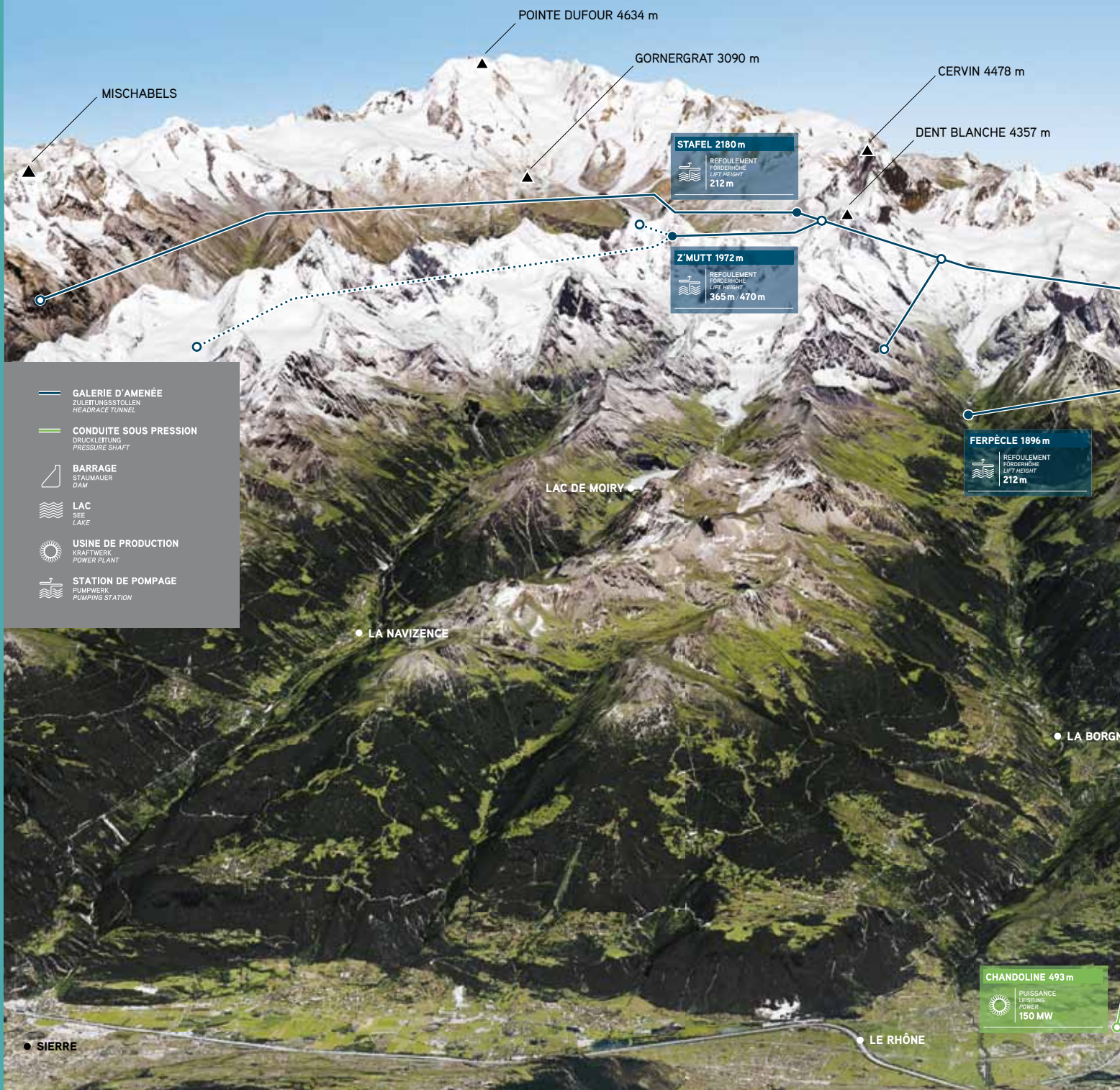


Schéma général du complexe GD

LE COMPLEXE DE GRANDE DIXENCE

DER KOMPLEX GRANDE DIXENCE
THE GRANDE DIXENCE SCHEME



POINTE DUFOUR 4634 m

GORNERGRAT 3090 m

CERVIN 4478 m

MISCHABELS

DENT BLANCHE 4357 m

STAFEL 2180 m
REFOULEMENT
PUMPSTATION
LIFT HEIGHT
212 m

Z'MUTT 1972 m
REFOULEMENT
PUMPSTATION
LIFT HEIGHT
365 m / 470 m

FERPÈCLE 1896 m
REFOULEMENT
PUMPSTATION
LIFT HEIGHT
212 m

LAC DE MOIRY

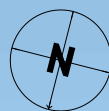
LA NAVIZENCE

LA BORGNE

CHANDOLINE 493 m
PUISSANCE
LEISTUNG
POWER
150 MW

SIERRE

LE RHÔNE



MONT COLLON 3637 m

MONT-BLANC DE CHEILON 3870 m

ROSABLANCHE 3336 m

GRAND COMBIN 4314 m

AROLLA 2009 m

REFOULEMENT
FÖRDERHÖHE
LIFT HEIGHT
312 m

LAC DES DIX 2364 m

RETENUE
STAUSEE
RESERVOIR
400 000 000 m³

LAC DE MAUVOISIN

GRANDE DIXENCE 2365 m

HAUTEUR
HÖHE
HEIGHT
285 m

LAC DE CLEUSON 2187 m

RETENUE
STAUSEE
RESERVOIR
20 000 000 m³

FIONNAY 1490 m

PUISSANCE
LEISTUNG
POWER
290 MW

CLEUSON 2187 m

HAUTEUR
HÖHE
HEIGHT
87 m

REFOULEMENT
FÖRDERHÖHE
LIFT HEIGHT
165 m

● LA PRINTZE

BIEUDRON 481 m

PUISSANCE
LEISTUNG
POWER
1200 MW

NENDAZ 478 m

PUISSANCE
LEISTUNG
POWER
390 MW

● SION



Commentaires sur les comptes annuels

ACTIF IMMOBILISÉ

Les installations en exploitation figurent au bilan pour un total de CHF 1'323'433'932, en diminution de CHF 10'685'338 par rapport à l'exercice précédent.

Cette différence est due:

- d'une part à une diminution globale de CHF 37'800'725 résultant des amortissements annuels ordinaires (CHF 33'582'043), d'un solde pour l'assainissement de deux groupes de l'usine de production de Fionnay (CHF 38'830) et du remplacement d'installations techniques (CHF 4'179'852);
- d'autre part à une augmentation de CHF 27'115'387 provenant de l'intégration sous ce chapitre des coûts de l'acquisition de pièces de réserve pour le contrôle-commande de l'usine de pompage de Z'Mutt (CHF 67'481), du renouvellement du contrôle-commande d'un groupe de l'usine de pompage d'Arolla (CHF 3'258'913), de travaux de génie civil pour la gestion des sédiments sur le barrage de la 1^{re} Dixence (CHF 2'217'177), de l'assainissement de deux groupes de l'usine de production de Fionnay (CHF 10'352'201), du renouvellement du contrôle-commande d'un groupe de l'usine de production de Fionnay (CHF 1'572'875), de la réhabilitation du poste de couplage HT de Chandoline (CHF 4'017'563), de coûts de réhabilitation des installations de Cleuson-Dixence (CHF 1'449'325) et de la dissolution des amortissements cumulés sur les objets vendus, remplacés ou mis au rebut (CHF 4'179'852).

Les installations en construction au 31 décembre 2011 se montent à CHF 31'985'318. Les principaux projets en cours concernent:

- la réhabilitation des groupes et des services auxiliaires de l'usine de production de Nendaz;
- le renouvellement des demi-arbres et l'assainissement des paliers des groupes 4 à 6 de l'usine de production de Fionnay;

- la poursuite du renouvellement du contrôle-commande des groupes de l'usine de production de Fionnay et de l'usine de pompage d'Arolla;
- la réfection de la protection anticorrosion de la chute Dix-Rhône.

Au niveau des immobilisations financières, la participation de 29% détenue auprès de Forces Motrices de la Borgne SA a subi un amortissement annuel de CHF 304'815 calculé sur la durée restante de la concession, à savoir 74 ans.

Par ailleurs, la société détient une participation de 15/22^e au capital-actions de Cleuson-Dixence Construction SA (CDC SA), société créée afin de remettre en exploitation l'aménagement Cleuson-Dixence. Cette société est en liquidation et sera dissoute en 2012.

GD possède également une participation de 45% au capital-actions d'Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ) et, après avoir vendu 5% de sa part de 36,8% en 2011, une participation de 35% au capital-actions de HYDRO Exploitation SA, société qui exploite et gère des aménagements de production d'énergie.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités, de la créance envers Swissgrid relative à la demande de remboursement des taxes SDL payées en 2010, taxes déclarées non légales par le Tribunal Administratif Fédéral en juillet 2010, du solde des charges de l'exercice à facturer aux actionnaires ainsi que d'éléments transitoires.

CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions de CHF 300 millions est divisé en 300'000 actions nominales de CHF 1000 chacune, entièrement libérées.

La réserve générale se monte à CHF 23'830'000 et l'exercice 2011 présente un bénéfice de CHF 15'790'000.



CAPITAUX ÉTRANGERS

Le total des capitaux étrangers à long terme s'élève à CHF 991 millions au 31 décembre 2011.

Un nouvel emprunt obligataire de CHF 100 millions, 2,375%, 2011-2021, a été émis en juin.

L'emprunt DEXIA Credit Local de CHF 100 millions, 3,445%, 2008-2016, a été dénoncé et remplacé par l'emprunt obligataire 2011-2021.

L'emprunt DEXIA Credit Local de CHF 125 millions, 3,935%, 2009-2016, a été cédé à la Banque Cantonale de Saint-Gall pour CHF 75 millions et à la Banque Cantonale Vaudoise pour CHF 50 millions, au même taux et pour la même durée. D'autre part, l'échéance de l'emprunt cédé par DEXIA Credit Local à la Banque Cantonale Vaudoise de CHF 50 millions, 3,935%, 2009-2016, a été reportée au 31 août 2021 à un taux renégocié à la baisse à 3,16%.

A la suite de ces opérations, le total des emprunts obligataires a évolué de CHF 267 millions à CHF 366 millions et le total des autres emprunts à long terme a passé de CHF 725 millions à CHF 625 millions.

Sous la rubrique «Emprunts auprès de tiers», inscrite au chapitre des «Capitaux étrangers à court terme», figurent deux emprunts, de CHF 10 millions chacun auprès de Débiopharm S.A., qui seront remboursés courant 2012.

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l'impôt spécial, l'énergie gratuite, l'énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts.

CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice 2011 s'élèvent à CHF 126'917'724, en augmentation de CHF 16'194'965 par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les achats d'énergie, qui regroupent essentiellement les frais d'énergie de pompage et d'énergie de remplacement, de même que les redevances hydrauliques, varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques. Les quantités d'eau captées durant l'année 2011 sont supérieures de 15% par rapport à la moyenne multiannuelle calculée de 1966 à 2010. En 2011, le volume d'eau turbiné a été sensiblement inférieur au volume des apports globaux. De ce fait, au 31 décembre 2011, le volume d'eau dans le lac des Dix a augmenté de 74% par rapport au 31 décembre 2010.

Les dotations aux fonds d'amortissement s'élèvent à CHF 33'951'858, en augmentation de CHF 1'115'489 par rapport à l'exercice précédent suite aux importants investissements consentis ces dernières années.

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l'impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l'énergie gratuite fournie s'élèvent à CHF 28'273'820. Le montant des impôts ordinaires comptabilisés est de CHF 12'139'472. C'est donc la somme totale de CHF 40'413'292 qui a été perçue par les communautés publiques durant l'année 2011 représentant 21% du chiffre d'affaires ou un coût de 2,3 cts par kWh produit. A noter d'une part que durant l'exercice 2011, le taux d'imposition de l'impôt spécial et des redevances hydrauliques a été majoré de 25%, par rapport à 2010, pour s'élever à CHF 100/kWh et d'autre part que les taxes cadastrales industrielles de Cleuson-Dixence ont été adaptées rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Les charges financières totales ont augmenté de CHF 5'442'023, passant de CHF 33'345'151 à CHF 38'787'174. Cette hausse est essentiellement due au versement d'une soulte lors du remboursement par anticipation du prêt DEXIA Credit Local de CHF 100 millions, 3,445%, 2008-2016.

PRODUITS

Les produits financiers et les autres produits d'exploitation totalisent CHF 5'493'012 contre CHF 18'674'205 pour l'exercice précédent, soit une diminution de 13'181'193 principalement due à la créance envers Swissgrid enregistrée en 2010 et traitant de la demande de remboursement des taxes SDL 2009.

Conformément aux statuts, les dépenses de l'exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 188'141'358, en augmentation de CHF 37'514'039 par rapport à l'exercice précédent.

RÉSULTAT

En 2011, Grande Dixence SA a évolué dans un marché électrique difficile résultant de la mauvaise conjoncture économique et de la baisse du taux de change de l'Euro. De plus, une hausse des charges d'exploitation cumulée à une faible production ont eu une incidence sur le prix de revient de production qui s'est élevé à 10,5 cts/kWh pour l'exercice écoulé. Toutefois, Grande Dixence SA étant une société partenaires, elle a clôturé les comptes de l'exercice 2011 sur un bénéfice de CHF 15'790'000 identique à celui de l'année précédente.

Bilan

Actif

	Note	31 décembre 2011 CHF	31 décembre 2010 CHF
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles			
Installations en exploitation	5	1 323 433 932	1 334 119 270
Installations en construction	5	31 985 318	27 821 709
Immobilisations financières			
Cleuson-Dixence Construction SA	7	75 000	75 000
Elektrizitätswerk Zermatt AG	7	15 000 000	15 000 000
HYDRO Exploitation SA	7	4 544 000	4 784 000
Forces motrices de la Borgne SA	7	23 478 653	23 783 468
		1 398 516 903	1 405 583 447
ACTIF CIRCULANT			
Créances sur ventes et prestations envers :			
- Tiers		3 414 940	4 045 392
- Actionnaires		52 793	52 861
- Sociétés du groupe		770 747	15 202 789
Autres créances envers :			
- Tiers		931 266	609 062
Liquidités		13 812 819	11 648 317
Actifs transitoires			
- Tiers		2 209 265	2 418 427
- Actionnaires		2 181 358	0
- Sociétés du groupe		932 616	0
		24 305 805	33 976 847
Total de l'Actif		1 422 822 708	1 439 560 294

Passif

	Note	31 décembre 2011 CHF	31 décembre 2010 CHF
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	13	300 000 000	300 000 000
Réserve générale	14	23 830 000	23 040 000
Résultat de l'exercice	14	15 790 000	15 790 000
		339 620 000	338 830 000
CAPITAUX ÉTRANGERS			
Provisions diverses	17	3 362 600	3 595 600
Capitaux étrangers à long terme			
Emprunts obligataires	11	365 956 579	267 471 686
Autres emprunts à long terme	11	624 635 373	724 535 422
		990 591 952	992 007 108
Capitaux étrangers à court terme			
Emprunts :			
- Tiers		20 000 006	0
Dettes sur achats et prestations envers :			
- Fournisseurs		2 169 191	2 396 981
- Actionnaires		554 616	483 045
- Sociétés du groupe		6 563 919	4 960 472
Autres dettes envers :			
- Tiers	8	292 435	2 386 603
- Actionnaires		483	735 033
Passifs transitoires :			
- Tiers	9	37 314 866	31 141 020
- Actionnaires		2 421 532	44 169 499
- Sociétés du groupe		4 915 853	149 318
Intérêts courus		15 015 257	18 705 616
		89 248 156	105 127 586
Total du Passif		1 422 822 708	1 439 560 294

Compte de résultat

Produits et charges

	2011 CHF	2010 CHF
Contributions en couverture des charges	188 141 358	150 627 319
Autres produits d'exploitation	3 622 688	17 074 977
Total des ventes et prestations	191 764 046	167 702 296
Achats d'énergie	28 945 492	25 756 732
Coûts du réseau	1 856 123	1 071 793
Matériel et prestations de tiers	28 912 616	25 350 171
Charges de personnel	1 171 730	1 257 165
Amortissements	33 951 858	32 836 369
Redevances hydrauliques et diverses	28 273 820	20 662 156
Autres charges d'exploitation	3 806 084	3 788 373
Charges d'exploitation	126 917 724	110 722 759
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	64 846 322	56 979 537
Produits financiers	1 870 324	1 599 228
Charges financières	38 787 174	33 345 151
Résultat avant impôts	27 929 472	25 233 614
Impôts	12 139 472	9 443 614
Résultat de l'exercice	15 790 000	15 790 000

Tableau de financement

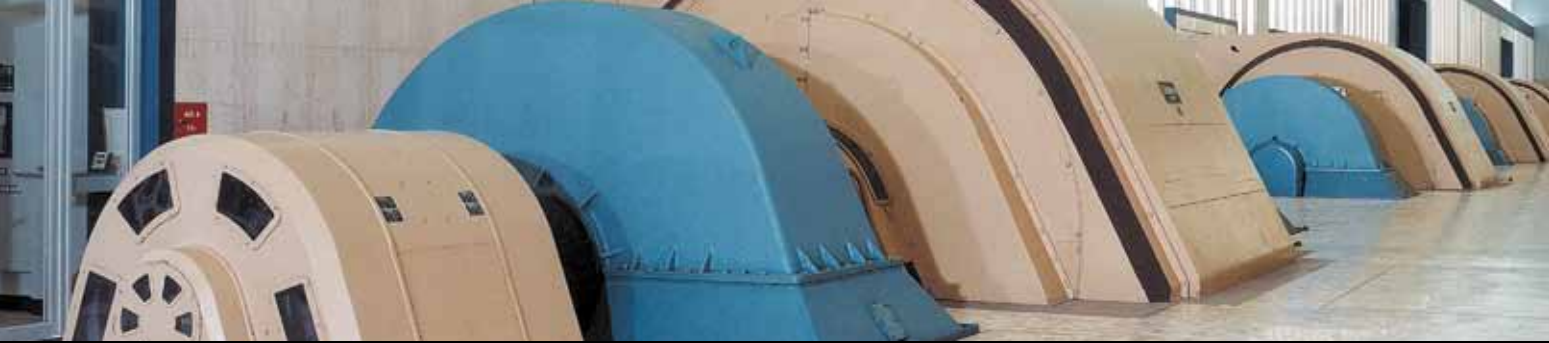
Flux de fonds analysé: liquidités

	2011 CHF	2010 CHF
Résultat de l'exercice	15 790 000	15 790 000
Amortissements	33 886 858	32 786 369
Variation des provisions	185 070	563 634
Bénéfices sur cessions d'immobilisations	- 336 000	0
Amortissements des frais d'emprunts	588 761	485 588
Cash-Flow	50 114 689	49 625 591
Variations du fonds de roulement (sans les liquidités)	- 24 461 961	40 339 219
Flux de fonds provenant de l'exploitation	25 652 729	89 964 810
Variations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 27 060 315	- 25 617 928
Variations des immobilisations financières	576 000	0
Flux de fonds provenant des investissements	- 26 484 315	- 25 617 928
Paiement du dividende	- 15 000 000	0
Variation des emprunts	17 996 089	- 70 000 000
Variation des prêts	—	—
Variation des capitaux propres	—	—
Flux de fonds provenant du financement	2 996 089	- 70 000 000
Variation des liquidités	2 164 503	- 5 653 118
Liquidités début d'exercice	11 648 317	17 301 435
Liquidités fin d'exercice	13 812 819	11 648 317

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2011

	Capital- actions	Réserves générales	Bénéfice au bilan	Total des capitaux propres
	CHF	CHF	CHF	CHF
Capitaux propres au 01.01.2010	300 000 000	23 040 000	0	323 040 000
Attribution à la réserve générale	0	0	0	0
Distribution de dividende 2009	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	0	0	15 790 000	15 790 000
Capitaux propres au 31.12.2010	300 000 000	23 040 000	15 790 000	338 830 000
Capitaux propres au 01.01.2011	300 000 000	23 040 000	15 790 000	338 830 000
Attribution à la réserve générale	0	790 000	- 790 000	0
Distribution de dividende 2010	0	0	- 15 000 000	- 15 000 000
Bénéfice de l'exercice	0	0	15 790 000	15 790 000
Capitaux propres au 31.12.2011	300 000 000	23 830 000	15 790 000	339 620 000



Proposition de répartition du bénéfice

	2011	2010
	CHF	CHF
Report au début de l'exercice	—	—
Bénéfice de l'exercice	15 790 000	15 790 000
Bénéfice au bilan	15 790 000	15 790 000
Dividende 5% de CHF 300 millions	15 000 000	15 000 000
Attribution à la réserve générale	790 000	790 000
Solde à reporter	—	—



Annexe aux comptes

1. BUT SOCIAL

La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le Val des Dix, des centrales à Fionnay (Val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (Vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires.

La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

2. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes et des principes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

3. INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ SIMPLE CLEUSON-DIXENCE

Les investissements nets de Grande Dixence SA dans Cleuson-Dixence sont portés au bilan dans la rubrique «Installations en exploitation».

Les actifs, passifs, charges et produits de Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e.

L'aménagement Cleuson-Dixence a été mis en service en janvier 2010.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les actifs sont évalués à la valeur historique (coûts d'acquisition), sous déduction des amortissements et provisions nécessaires.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés.

Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les actifs de production soumis au droit de retour gratuit sont amortis au maximum sur la durée des concessions.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la construction, des intérêts intercalaires sont calculés lorsque le coût de construction total est supérieur à CHF 1 million et que la durée de construction est supérieure à un an.

Les intérêts intercalaires sont activés proportionnellement à l'investissement moyen et au taux moyen des fonds étrangers rémunérés.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont :

Bâtiments	50 ans
Concessions	80 ans
Génie civil	50 à 80 ans
Equipements électriques, hydrauliques et mécaniques des usines	10 à 50 ans
Lignes	40 ans
Voies d'accès et routes	40 ans
Téléphériques	35 à 50 ans
Ateliers et dépôts	35 à 50 ans

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.



■ Immobilisations financières

L'estimation des immobilisations financières est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires. Les titres sont portés aux coûts d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est plus basse (principe de la valeur la plus basse).

■ Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Grande Dixence SA correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

■ Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu du risque de crédit.

■ Frais d'emprunts

Dès l'année 2005, les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt. Aucun retraitement n'a été effectué sur les emprunts précédents.

■ Provisions

Les provisions sont constituées conformément aux règles de gestion de l'entreprise. Ce poste englobe les provisions pour divers engagements et risques dont l'échéance ou le montant, voire les deux, sont incertains.

5. IMMOBILISATIONS

INSTALLATIONS EN EXPLOITATION

	31 décembre 2011 CHF	31 décembre 2010 CHF
Concessions	4 093 264	4 093 264
Adductions et usines de pompage de la Vallée de Zermatt	347 195 999	347 128 517
Adductions et usines de pompage de la Vallée d'Hérens	328 429 563	321 477 787
Barrage du Val des Dix	548 606 916	546 389 739
Aménagement et usine de Fionnay	204 958 831	196 927 737
Aménagement et usine de Nendaz	266 552 173	266 552 173
Installations de commande à Sion	6 310 000	6 310 000
Cleuson-Dixence	1 033 571 298	1 032 121 973
Autres immobilisations (p.ex. immeubles divers)	34 481 943	34 481 943
	2 774 199 987	2 755 483 134
Fonds d'amortissement	- 1 450 766 055	- 1 421 363 864
	1 323 433 932	1 334 119 270



ACTIF IMMOBILISÉ EN CHF

	Installations en exploitation	Installations en construction	Immobilisations financières	Total
Immobilisations brutes au 31.12.2009	2 487 242 562	286 290 718	43 947 286	2 817 480 566
Augmentations	1 263 631	24 542 129		25 805 760
Diminutions	- 15 846 365	- 187 831		- 16 034 196
Réaffectations	282 823 306	- 282 823 306		0
Immobilisations brutes au 31.12.2010	2 755 483 134	27 821 709	43 947 286	2 827 252 129
Augmentations	11 850	27 048 465		27 060 315
Diminutions	- 4 179 852		- 240 000	- 4 419 852
Réaffectations	22 884 856	- 22 884 856		0
Immobilisations brutes au 31.12.2011	2 774 199 987	31 985 318	43 707 286	2 849 892 591
Fonds d'amortissement au 31.12.2009	1 404 728 678	0	0	1 404 728 678
Attributions	32 481 551		304 818	32 786 369
Dissolution	- 15 846 365			- 15 846 365
Fonds d'amortissement au 31.12.2010	1 421 363 864		304 818	1 421 668 682
Attributions	33 582 043		304 815	33 886 858
Dissolution	- 4 179 852			- 4 179 852
Fonds d'amortissement au 31.12.2011	1 450 766 055	0	609 633	1 451 375 688
Immobilisations nettes au 31.12.2010	1 334 119 270	27 821 709	43 642 468	1 405 583 447
Immobilisations nettes au 31.12.2011	1 323 433 932	31 985 318	43 097 653	1 398 516 903

1961
5'957'000 m³



6. ASSURANCE INCENDIE

	31 décembre 2011 CHF	31 décembre 2010 CHF
Immobilisations corporelles	937 533 728	934 891 910

Une importante partie des installations n'est pas assurée contre l'incendie, du fait de leur nature (murs en béton, galeries et conduites diverses).

7. PARTICIPATIONS

Grande Dixence n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne prépare pas de comptes consolidés.

			Capital social CHF	But
Cleuson-Dixence Construction SA, en liquidation	Sion	15/22 ^e	110 000	Remise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence
HYDRO Exploitation SA	Sion	35%	13 000 000	Exploitation de sociétés hydroélectriques
Elektrizitätswerk Zermatt AG	Zermatt	45%	10 000 000	Production et distribution d'électricité
Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	29%	4 000 000	Production d'électricité

Le bilan résumé, audité, d'HYDRO Exploitation SA au 31.12.2011 se présente comme suit :

	1000 CHF		1000 CHF
Actifs circulants	22 397	Fonds étrangers	16 867
Actifs immobilisés	16 118	Fonds propres	21 648



Le bilan résumé, audité, d'Elektrizitätswerk Zermatt AG au 31.12.2011 se présente comme suit :

	1000 CHF		1000 CHF
Actifs circulants	24 273	Fonds étrangers	33 054
Actifs immobilisés	34 885	Fonds propres	26 104

Le bilan résumé, audité, de Forces Motrices de la Borgne SA au 31.12.2011 se présente comme suit :

	1000 CHF		1000 CHF
Actifs circulants	3 609	Fonds étrangers	11 234
Actifs immobilisés	11 888	Fonds propres	4 263

8. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	31 décembre 2011 CHF	31 décembre 2010 CHF
Charge annuelle de prévoyance	194 709	105 270
Dettes envers les institutions de prévoyance	69 088	0

Il s'agit de comptes de liaison avec des institutions de prévoyance.

9. CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME

Sous cette rubrique figure entre autres une provision comptable pour impôts dus, à savoir CHF 4'901'909 au 31 décembre 2011 et CHF 1'422'919 au 31 décembre 2010.

10. ÉVALUATION DES RISQUES

Alpiq Suisse SA étant l'actionnaire majoritaire de Grande Dixence SA, la réalisation d'une évaluation des risques a été effectuée à l'échelle du groupe Alpiq.

Les mesures pour gérer et surveiller les risques retenus ont été déterminées et sont appliquées



11. EMPRUNTS À LONG TERME

31 décembre 2011
CHF

31 décembre 2010
CHF

Obligataires				Échéance		
2,625	%		2005	18.02.2015	120 000 000	120 000 000
3,375	%		2007	27.09.2017	150 000 000	150 000 000
2,375	%		2011	10.06.2021	100 000 000	
Frais d'emprunts					- 4 043 421	- 2 528 314
Total des emprunts obligataires					365 956 579	267 471 686
Divers						
2,83	%	ILB	2006	06.06.2018	30 000 000	30 000 000
2,83	%	WINT	2006	06.06.2018	20 000 000	20 000 000
2,83	%	WINT	2006	06.06.2018	70 000 000	70 000 000
3,3	%	KKA	2007	15.01.2027	125 000 000	125 000 000
3,445	%	DCL	2008	28.01.2016	¹	100 000 000
3,72	%	DB	2008	28.11.2017	50 000 000	50 000 000
3,935	%	DCL	2009	18.01.2016	²	125 000 000
3,3	%	BCF	2009	21.07.2019	75 000 000	75 000 000
3	%	DB	2009	15.07.2016	25 000 000	25 000 000
3	%	BCGE	2009	15.07.2016	50 000 000	50 000 000
3,03	%	VABE	2009	20.07.2016	30 000 000	30 000 000
3,53	%	BCVS	2009	21.07.2019	20 000 000	20 000 000
3,03	%	BCVS	2009	21.07.2016	5 000 000	5 000 000
3,935	%	BKSG	2011	18.01.2016	75 000 000	
3,16	%	BCVD	2011	31.08.2021	50 000 000	
Frais d'emprunts					- 364 627	- 464 578
Total des emprunts divers					624 635 373	724 535 422
Total des emprunts à long terme					990 591 952	992 007 108

¹ L'emprunt DCL 2008-2016 a été dénoncé et remplacé par l'emprunt obligataire 2011-2021

² L'emprunt DCL 2009-2016 a été cédé à la BKSG et à la BCVD



12. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié auprès de la CPE Caisse Pension Energie à Zurich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante fondée sur le régime suisse à prestations définies.

Le taux de couverture de la CPE au 30.11.2011 s'élève à 101,4%. La caisse est donc en équilibre financier, mais doit reconstituer ses réserves. Par ailleurs, l'adoption par la CPE de la baisse du taux technique de 4% à 3,5% entraîne une augmentation des cotisations qui passeront de 15% à 18% dès le 1^{er} avril 2012, le taux technique lui-même ne sera adapté que lorsque le taux de couverture se situera au-dessus de 106%.

14. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles, qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.

A partir du 1^{er} juin 2003, l'entretien courant et la maintenance des installations ont été confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Grande Dixence SA et Alpiq Suisse SA ont signé deux contrats de mandat, l'un pour la gestion administrative et l'autre pour la gestion technique du complexe Grande Dixence. Ces deux contrats sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2009. Ils concernent le cadre général de la gestion des actifs de la société.

L'actualité de la valeur des installations en exploitation est revue régulièrement. Les amortissements, à charge du résultat de la période et en dehors des plans, permettent de maintenir la capacité concurrentielle de l'ouvrage et sont financés par les actionnaires.

13. ACTIONNAIRES

	% du capital	Valeur nominale CHF
Alpiq Suisse SA, Lausanne	60 %	180 000 000
AXPO AG, Baden	13 1/3 %	40 000 000
BKW FMB Participations SA, Berne	13 1/3 %	40 000 000
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	13 1/3 %	40 000 000
	100 %	300 000 000

Le capital-actions se compose de 300'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 000 chacune.

Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable.



15. LITIGE EN COURS

Néant.

16. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS

Participation à la Société simple Cleuson-Dixence.

17. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

	Provision pour adaptations des rentes	Provision pour pont AVS	Total
	CHF	CHF	CHF
Valeur comptable au 01.01.2011	3 498 000	97 600	3 595 600
Constitution	185 070	0	185 070
Utilisation	418 070	0	418 070
Dissolution	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2011	3 265 000	97 600	3 362 600

18. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la date du bouclage des comptes au 31 décembre 2011, aucun événement méritant d'être relevé n'est intervenu.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation de forces hydrauliques qui arrivent à échéance à fin 2044.

■ Imposition des sociétés de partenaires en Valais

Le montant de l'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2011 a été calculé sur la base du résultat publié.

A ce jour, aucune méthode de calcul de l'impôt sur le bénéfice des sociétés de partenaires n'a été arrêtée pour les années 2009 et suivantes.

Rapport de l'Organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de Grande Dixence SA, Sion



Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Grande Dixence S.A., Sion

Lausanne, le 17 avril 2012

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Grande Dixence S.A. comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau des capitaux propres et l'annexe (pages 24 à 37) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Coquoz'.

Pierre-Alain Coquoz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Emery'.

Nicolas Emery
Expert-réviseur agréé

Propositions à l'Assemblée générale

du 12 juin 2012

L'assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2011 et du bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que du rapport de l'Organe de révision, décide:

PREMIÈRE PROPOSITION

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2011, le compte de profits et pertes de l'exercice 2011, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

DEUXIÈME PROPOSITION

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 15'790'000 de la manière suivante:

versement légal de 5% au fonds de réserve générale	CHF	790'000
dividende de 5% au capital-actions de CHF 300'000'000	CHF	15'000'000
	CHF	<u>15'790'000</u>

TROISIÈME PROPOSITION

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration
de Grande Dixence SA

Le président
H. E. SCHWEICKARDT

« ET TOUT À COUP J'AI VU LA DIXENCE.
ELLE EST À L'ÉCHELLE DES MONTAGNES.
J'EN FUS SAISI! ELLE EST LA BASE,
LA PIERRE D'ANGLE DU NOUVEAU PAYS ».

MAURICE CHAPPAZ, JOURNAL INTIME D'UN PAYS, TREIZE ÉTOILES, SEPTEMBRE 1960

„ UND DANN SAH ICH PLÖTZLICH DIE DIXENCE VOR MIR. DA IST SIE, SO GROSS
WIE DIE UMLIEGENDEN BERGE. ICH WAR SEHR BEEINDRUCKT! SIE IST BASIS UND
ECKPFEILER FÜR EIN NEUES LAND “.

MAURICE CHAPPAZ, JOURNAL INTIME D'UN PAYS, TREIZE ÉTOILES, SEPTEMBRE 1960

“ AND SUDDENLY I SAW DIXENCE. IT REALLY IS ON A MOUNTAINOUS SCALE. I WAS
SPELLBOUND! IT WAS THE FOUNDATION, THE CORNERSTONE OF A NEW COUNTRY “.

MAURICE CHAPPAZ, JOURNAL INTIME D'UN PAYS, TREIZE ÉTOILES, SEPTEMBRE 1960



UNITÉS D'ÉNERGIE

1 kWh	=	1 kilowattheure	=	3600 kilojoules [kJ]	
1 MWh	=	1 mégawattheure	=	1000 kWh	= 3 600 000 kilojoules [kJ]
1 GWh	=	1 gigawattheure	=	1 million de kWh	= 3,6 térajoules [TJ]
1 TWh	=	1 térawattheure	=	1 milliard de kWh	= 3600 térajoules [TJ]

UNITÉS DE PUISSANCE

1 kW	=	1 kilowatt	=	1000 Watts [W]
1 MW	=	1 mégawatt	=	1000 kilowatts [kW]

UNITÉ DE TENSION

1 kV	=	1 kilovolt	=	1000 Volts [V]
------	---	------------	---	----------------

CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	=	1 kilovoltampère
1 MVA	=	1 mégavoltampère

Source photos : essencedesign.com / Michel Martinez, Sion / Médiathèque du Valais, Martigny
Mise en page et impression : Valmedia SA, Viège/Sion
Graphisme: Agence dialog - Danièle Bovier



Imprimé sur du papier recyclé mixte



Grande Dixence SA
Rue des Creusets 41
1950 Sion
027 328 43 11
info@grande-dixence.ch
www.grande-dixence.ch